

FONDS SOCIAUX INFORMATIONS AUX FAMILLES

« L'objet des fonds sociaux est de répondre aux besoins élémentaires et essentiels de l'élève, pour assurer une scolarité sereine et sans rupture. »

Cf. Circulaire du 22 août 2017

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les élèves du second degré ou leur famille pour assumer des dépenses de scolarité.

A ce titre les familles peuvent se voir attribuer une aide leur permettant de faire face aux dépenses à la demi-pension, à l'internat, aux transports, aux fournitures scolaires, aux sorties ou activités scolaires, aux frais liés à la santé, ...

Modalités de la demande

La demande de fonds social est faite par les parents ou le représentant légal, ou l'élève majeur.

L'imprimé est disponible auprès du service de gestion de l'établissement.

L'instruction du dossier est assurée avec la plus grande discrétion.

Coordonnées de l'établissement

Lycée Jean ZAY – 21 rue Jean ZAY – 63300 THIERS

Téléphone : 04 73 80 75 75 (Demander Madame BERNARD ou Madame BRUNELIN)

L'assistante sociale scolaire, Madame Lucie CANET, est de permanence au lycée les mercredis matin et est à votre disposition si besoin. lucie.canet@ac-clermont.fr